

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3608- Vendredi 27 Mars 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

100 000 masques et 20 000 Kits de test pour les Comores



COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

**Quant SONELEC n'applique pas
une décision ministérielle**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Mars 2020**

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 15mn

Fajr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 16mn
Ansr : 15h 30mn
Maghrib: 18h 18mn
Incha: 19h 32mn



PLAN DE RIPOSTE DU CORONAVIRUS

L'appel d'Amine Souef aux partenaires extérieurs

Pour lutter contre la pandémie du COVID19, tout le monde doit apporter sa part. C'est le message qu'a voulu lancer le ministre des affaires étrangères lors de sa réunion avec le corps diplomatique accrédité en Union des Comores. Le gouvernement et ses partenaires promettent de mettre les moyens nécessaires pour faire face à cette maladie bien qu'aucun cas n'est encore signalé dans les trois îles.



Quelques heures après l'arrivée du cargo sanitaire envoyé par le milliardaire chinois, Jack Ma, le chef de la diplomatie comorienne a reçu en réunion de consultation et de débriefing sur la gestion du coronavirus les membres du corps diplomatique accrédité à Moroni. L'occasion pour Souef Mohamed El-Amine de remercier les efforts fournis par les uns et les autres, de saluer les décisions prises par le gouvernement et de faire part les actions menées pour faire face à la pandémie du COVID19. Soutenant l'idée de travailler ensemble et en harmonie pour prévenir cet ennemi commun du monde entier, le minis-

tre des affaires étrangères ne cache pas la peur des comoriens. « Les Comores ont le droit d'avoir peur car tous les pays voisins et une partie de notre archipel sont touchés. Dès le premier cas déclaré à Mayotte, le reste de l'archipel s'est retrouvé en alerte maximale. C'est pour cela que des mesures sont prises graduellement pour faire en sorte que celle-ci ne touche pas les autres îles », explique le chef de la diplomatie comorienne.

Expliquant la vulnérabilité de l'archipel, le ministre admet que le premier travail à faire est « pédagogique car relevant de la sensibilisation ». Selon lui, la première chose à prendre en considération pour

mieux se défendre contre cette pandémie, c'est l'insularité. « Notre insularité est un facteur important à prendre en compte en cette période car nous sommes facilement exposés à toute éventualité », insiste-t-il en montrant les faits que des mesures urgentes s'imposaient. « Le Président de la République s'est vite imprégné de la situation et n'a pas manqué de prendre les premières mesures de prévention en limitant les groupements et réunions dépassant 20 personnes. Aussitôt annoncées, lesdites mesures ont été mises en œuvres par le ministère de l'Intérieur », rappelle-t-il. Souef appelle à la vigilance surtout que « nous sommes un pays isolé ».

De l'impact économique, éducatif et bien plus encore, les partenaires internationaux se disent prêts à suivre et à accompagner la feuille de route tracée par le gouvernement. Le représentant de l'Unicef, Marcel Ouattara a fait savoir que son institution étudie les alternatives à mettre en place pour que l'année scolaire ne soit pas affectée notamment à travers des cours à distance. De son côté, Mathias Naab du Système des Nations Unies estime que le plan de riposte doit être revu et de proposer que « en cas de contamination, voir comment pouvoir aider les familles les plus vulnérables ».

Abdoulaye Diara, représentant par intérim de l'OMS, salue cette initiative du chef de la diplomatie et estime que toutes mesures doivent être prises pour prévenir le coronavirus. « Il n'y a pas de cas confirmé aux Comores mais le pays est entouré d'autres pays qui sont touchés. Donc, nous devons aider le pays à évaluer les risques car ils sont élevés. Nous ne pouvons pas rester inactifs donc nous devons, ensemble, prendre des mesures élevées et l'ensemble des partenaires s'est mobilisé derrière le plan de

riposte proposé en trouvant des financements pour sa mise en œuvre », conclut-il tout en affirmant travailler avec la coordination nationale.

A.O Yazid

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufê Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

UNION DES COMORES
 MINISTÈRE DES FINANCES ET,
 DU BUDGET

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
 DE DEVELOPPEMENT

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles
 (PRCI) Phase II

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date 16 mars 2020

Fax : (+269) 773 95 54 ; email : prci_comores@yahoo.fr

Avis d'Appel d'Offres

No:AON/2020/01/PRCI II/Eq-Inf-AGID-CGP-DGEME-SEP

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour l'« **Acquisition et installation des équipements informatiques au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), du Commissariat Général au Plan (CGP), de la Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau (DGEME) et la SEP du projet** ». Ces Fournitures sont à livrer dans les locaux de l'AGID, du CGP, DGEME-SEP/PRCI dans un délai de trois (03) mois.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 /

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « **Quinze mille francs (15 000) Francs comoriens** ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard **le 14 Avril 2020 à 11 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : **Un million huit-cent-trente mille (1 830 000 KMF) francs comoriens**.

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 14 Avril 2020 à 11 heures 30 min** dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : prci_comores@yahoo.fr.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

UNION DES COMORES
 MINISTÈRE DES FINANCES ET,
 DU BUDGET

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
 DE DEVELOPPEMENT

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles
 (PRCI) Phase II

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date 16 mars 2020

Avis d'Appel d'Offres
 No:2020/02/PRCI II/ Mob- AGID

1. Le Ministère des Finances et du Budget à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour « **la fourniture, la livraison et l'installation d'un mobilier de bureaux au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID)** ». Ces mobiliers sont à livrer dans les locaux de l'AGID, dans un délai de quatre (04) mois.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : prci_comores@yahoo.fr.

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « **Dix mille francs (10 000) Francs comoriens** ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard **le 15 avril 2020 à 11 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : **Sept-cent-trente-mille (730 000 KMF) francs comoriens**.

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 15 avril 2020 à 11 heures 30 min** dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : prci_comores@yahoo.fr.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

CORONAVIRUS

100 000 masques et 20 000 Kits de test pour les Comores

L'Union des Comores a reçu du milliardaire chinois, Jack Ma, un lot d'équipements médicaux pour accompagner le plan de riposte contre le coronavirus en Afrique. 54 pays Africains dont les Comores sont bénéficiaires.

Tenant compte de la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé

(OMS), selon laquelle les pays africains doivent se préparer au pire quant à la propagation du nouveau coronavirus mettant à genoux les grandes puissances mondiales, 54 pays africains dont les Comores ont reçu des fondations Jack Ma et Alibaba un lot de matériels médicaux. Aux Comores, le cargo est arrivé mercredi 25 mars dans la nuit avec 100.000 masques à usage

unique, 1000 combinaisons de protection (équipement de protection individuelle pour le personnel médical) et 20.000 kits de test pour diagnostiquer les cas suspects de coronavirus. Encore plus, les deux fondations coopéreront avec les institutions médicales pour fournir du matériel de formation en ligne pour les traitements cliniques du coronavirus.

Aux Comores, ce geste a été salué par le porte-parole du gouvernement le qualifiant de « louable ». « Ce matériel médical va contribuer au plan de riposte de l'Union des Comores face au COVID-19. Si un éventuel cas s'introduit chez nous, on peut dire aujourd'hui que nous avons les moyens pour s'occuper de nos malades, tout en espérant que nous serons épargnés », lance

Houmed Msaidié. Il est à rappeler que le pays dispose d'assez de gels désinfectants fabriqués par Occopharma et 500 masques stockés à l'hôpital El-Maarouf et des équipements individuels de protection. Tout cela se rajoute aux mesures prises par le président de la République pour barrer la route à l'épidémie.

Andjouza Abouheir

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Quant SONELEC n'applique pas une décision ministérielle

Plus d'un mois que les coupures de courant s'intensifient dans la capitale et ses environs. La Société Nationale d'Electricité des Comores est restée muette. Jusqu'aujourd'hui, les comoriens ne connaissent pas les vraies raisons de ces coupures quotidiennes. Mercredi dernier, ils ont lancé une campagne de coupure d'électricité malgré une note du ministre tutelle interdisant les coupures d'eau et d'électricité.

De l'eau et de l'électricité, ce sont les deux produits dont les Comoriens ont vraiment besoin en cette période de sensibilisation contre le nouveau coronavirus. Pour ce qui est de l'électricité, la Société Nationale d'Electricité intensifie les coupures ces derniers temps à Moroni et ses environs. Dans les périphéries, on a l'électricité à partir de 17h jusqu'au petit



matin et des fois rien. En cette période sensible de lutte contre le COVID-19, le ministre en charge de l'énergie avait ordonné aux deux sociétés SONELEC et SONEDE de

ne pas couper l'eau et l'électricité. Si l'une a respecté la note ministérielle, l'autre fait cavalier seul. Depuis mercredi, la SONELEC a lancé une campagne de coupure d'é-

lectricité dans les différentes régions. « Aucun client ne doit subir une coupure de son électricité en cette période parce qu'il n'a pas payé sa facture. Toutefois, ceux qui peuvent payer, doivent le faire », avait déclaré le ministre en charge de l'énergie, Houmed Msaidie. Dans les villes et villages, les clients ne comprennent plus la SONELEC. « A quoi bon sortir une note si elle ne sera pas respectée, lance Fatima Ahamada. Encore une fois, un directeur outrepassa une décision de son ministre tutelle ».

Pour l'eau, la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau s'en tient à la note du ministre mais n'arrive pas à alimenter certains quartiers de la capitale. « Comment la population peut s'informer et se laver les mains plusieurs fois si des coupures persistent », s'interroge Said Jaffar. Et d'ajouter que « l'eau de robinet ne coule pas

convenablement. Comment peut-on faire face à cette épidémie en pareille situation ». Chahalane Mohamed, un résident du quartier château montre que cela fait trois jours qu'ils n'ont pas vu ce liquide précieux. « Comment on va se laver les mains régulièrement si on n'a pas d'eau », s'interroge-t-il.

En cette période de sensibilisation, la SONEDE a pris des mesures exceptionnelles en approvisionnant certains quartiers par camion citerne. « A partir de ce jeudi, des camions citernes vont entrer dans les quartiers pour fournir de l'eau et faciliter l'hygiène dans les ménages », annonce Moustakim Combo, le chargé de communication de SONEDE. La population appelle les deux sociétés à redoubler d'efforts en cette période « sensible ».

Nassuf Ben Amad

Le secteur privé se prépare à toute éventualité

La pandémie du COVID 19 fait peur. Les commerçants comoriens tentent de prévenir et se préparent à toute éventualité. En plus des mesures barrières et de la sensibilisation, le Syndicat National des Commerçants et la Nouvelle OPACO appellent à des mesures d'accompagnement durant les jours à venir en cas de fermeture et de confinement pour que les entreprises puissent supporter certaines charges.

La Nouvelle OPACO et le Synaco se sont exprimés mardi dernier pour porter main forte au gouvernement dans la lutte contre la pandémie du COVID 19. En pleine sortie d'une crise de négociation avec le gouvernement, le secteur privé se range derrière les autorités dans cette crise sanitaire qui met à mal l'humanité toute entière. La présidente de la Nouvelle OPACO, Sitti Djaouharia Chihabidine estime qu'il est temps de s'unir pour faire face à l'épidémie. En plus des mesures barrières qui seront prises en équipant chaque entrée des magasins d'un sceau

avec robinet dédié à l'hygiène des mains ou en sensibilisant à travers des affiches, le collectif anti-hausse appelle à « l'organisation de la distribution des produits de première nécessité (PPN) par la fermeture partielle des marchés de Volo-Volo et le petit marché de Moroni ainsi que tous les commerces ne distribuant pas des PPN » et recommande « le confinement graduel de la

population».

Conscient de l'impact de certaines mesures sur l'économie et ce malgré leur nécessité, le collectif plaide devant le ministère des Finances et la Banque Centrale pour des mesures d'accompagnement en faveur des commerçants dans cette période compliquée. Le Synaco et la Nouvelle OPACO considère la fermeture, pendant une semaine,

des magasins comme solution pour persuader la population du danger de ce virus et les dispositions à prendre. « Les supermarchés, les boulangeries et les commerçants qui vendent des denrées alimentaires doivent être ouverts en temps partiel pour éviter l'affluence de la population, réduire les risques de contagion et éviter la panique », explique la présidente de la

Nouvelle OPACO. Un nouveau système qui risque de causer des pertes importantes en termes de chiffres d'affaires.

Avec le gouvernement, le collectif évalue les conditions de compensation. Plusieurs stratégies sont soumises notamment le gel des intérêts débiteurs des entreprises et la suspension des échéances de prêt de toutes les institutions financières. « Nous avons sollicité au gouverneur de la Banque Centrale de plaider auprès du ministère des Finances le sursis au calendrier fiscal 2020 dans cette période déclarative comptable et fiscale, dans le paiement de la patente et toutes autres charges fiscales afin d'éviter toute panique et inquiétude au sein des commerces », avance la Nouvelle OPACO. Pour le collectif, ces mesures et recommandations sont une stratégie pour « accompagner les entreprises à faire face aux échéances des loyers des bureaux et magasins afin que celles-ci puissent supporter certaines charges pendant la période de fermeture ».



FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES (FFC)

Enfin, les conteneurs commandés par la Ffc sont dédouanés

Le mercredi 25 mars 2020 est une journée inoubliable pour la communauté footballistique du pays. Un des conteneurs, remplis d'équipements sportifs offerts par la Fifa est arrivé à destination. Il a été présenté à la presse en présence du ministre des Sports, du conseiller technique auprès de la présidence de l'Union, chargé du Sport et des membres du Comité de Normalisation. Les bénéficiaires, le football de base, féminin et les sélections nationales, en joueront plus tard.

Deux des conteneurs, remplis des chaussures de football, évaluées à 1735, sont enfin dédouanés. L'un est arrivé au siège de la Ffc le mercredi 25 mars dernier. En général, ce précieux accompagnement de la Fifa est destiné aux fédérations nationales, opérationnelles et membres à l'instance internationale de la discipline. Traditionnellement, ces équipements sportifs sont distribués aux ayant-droits avant l'ouverture de la saison. Aux Comores, les instances insulaires, coordonnatrices des compétitions s'apprentent à clore la saison. Est-ce trop tard ? « Ces équipements ont été commandés en 2019 par la Ffc depuis le mandat de

Tourqui Salim, renforcé par celui de Saïd Ali Saïd Athoumani. Mais faute de fonds, le dédouanement à temps n'était pas possible », explique Fakridine Abdoulhalik, membre du Comité de Normalisation.

Aujourd'hui, avec la bienveillance des autorités nationales, les bénéficiaires vont en jouir. « Je remercie beaucoup le président de l'Union des Comores et son gouvernement pour leur implication salutaire, sans oublier le combat mené par nos prédécesseurs pour le développement du football », ajoute notre interlocuteur.

Le Comité de Normalisation,

qui a pour principale mission, entre autre, l'essor de la discipline, sert d'intermédiaire. Les associations sportives bénéficiaires sont le football des jeunes, le football féminin et les équipes nationales, âges et sexes confondus. Les équipes de (D3), (D2) et (D1) sont mis hors-jeu. L'absence momentanée de la Ffc est-elle à l'origine de cette marginalisation ? Le 2e conteneur est incessamment attendu au siège de la Ffc. « Il contient des tenues complètes, tricots, shorts, ballons pour les mêmes bénéficiaires, et des kits pour les arbitres », rapporte M. Abdoulhalik.

A tort ou à raison, des dirigeants

de certaines équipes dénoncent, ce qu'elles qualifient de « gros achats sans appel d'offre ». Fakridine coupe court à ces critiques qu'il pense inutiles et superficielles : « Écoutez, la langue n'a pas d'os. N'importe qui peut dire n'importe quoi. L'acte n'engage que lui. Notre principale préoccupation, c'est l'acquisition de ces équipements sportifs. Qu'il y ait eu appel d'offre ou non ne relève pas de la compétence du Comité de Normalisation. Notre

mission, c'est le bon fonctionnement du football comorien ». La distribution se fera plus tard. Si les Clubs des détracteurs précités développent des écoles du football et le football féminin, ils seront aussi bénéficiaires. Le Comité de Normalisation, ouvert au dialogue et aux critiques constructives, n'est pas animé d'un esprit partisan.

Bm Gondet

Présidence de l'Union
Coordination de la communication

Communiqué de presse

Le Président de la République Azali Assoumani, est en déplacement à Anjouan pour évaluer la mise en œuvre du plan national de riposte contre le Coronavirus.

En voulant se rendre au centre d'isolement situé à l'hôpital de Bambao Mtsanga censé accueillir les éventuels malades du Covid-19, les freins de la voiture blindée du Président ont lâché, au premier virage.

Le chauffeur a dû effectuer une manœuvre diligente, empruntant un chemin de traverse pour stopper la voiture, évitant ainsi les piétons qui se trouvaient sur le bas-côté.

La réactivité du service de sécurité du Président, a été rapide et efficace.

Le Président qui portait comme à son habitude sa ceinture de sécurité, n'a subi aucun dommage comme l'ensemble de son escorte.

Le Chef de l'Etat a ensuite changé de véhicule et continué son programme de visites.

Moroni le 25 mars 2020



UNION DES COMORES

Unité- Solidarité- Développement

Répertoire: 013/2020/HJM

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIERE
(Article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées
de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Mil vingt Et le 12 février

A 12 H 00

A LA REQUETE DE :

Monsieur SALIM WADAANE, demeurant à Moroni le quel domicile est élu en sa demeure et en tant que besoin seulement en mon étude aux fins du présent exploit.

J'ai Maître Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 348.72.48, soussigné ;

SIGNIFIE COPIE A:

Madame NATACHA ZOTSI, originaire de Moroni et demeurant au 14 rue de l'abbé Naudin 31200 Toulouse APPT 182 France.

Où étant à : DHL Moroni

Et parlant à : Guichetière qui envoie copie (copie reçue le 06 mars 2020 par Madame NATACHA ZOTSI)

De l'Ordonnance n°156 du 16/07/2015 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni et revêtue de la formule exécutoire en date du 17 janvier 2017.

AUX TERMES DE LADITE ORDONNANCE :

Statuant sur requête, en audience de cabinet, en matière d'injonction de payer :

- Autorisons Monsieur SALIM WADAANE demeurant à Moroni à signifier à Madame NATACHA ZOTSI originaire de Moroni et y demeurant de payer la somme de 13.060.000 FC (treize millions soixante mille francs comoriens en principal) ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, à Madame NATACHA ZOTSI originaire de Moroni et demeurant au 14 rue de l'abbé Naudin 31200 Toulouse APPT 182, **DANS LES VINGT JOURS (20 jours)** suivant la signification du présent acte, de payer au requérant (Monsieur SALIM WADAANE) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après détaillées :

En principal.....13 060 000KMF
Frais de la procédure138 000 KMF

Timbre3000 KMF
Droit d'enregistrement1000 KMF
Frais du greffe.....6600 KMF
Droit proportionnel de recouvrement (4%).....522 400 KMF
TOTAL SAUF ERREUR OU OMISSION 13 731 000KMF

TREIZE MILLIONS SEPT CENT TRENTE ET UN MILLE FRANCS COMORIENS.

Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;

Que faute par elle de payer dans le délai de vingt (20) jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie du bien désigné à partir de sa publication (art.254.3 de l'AUPSRVE).

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien ci-après désigné sera poursuivi par-devant le Tribunal de Première Instance de Moroni ou soit par-devant un notaire, demeurant à Moroni, dûment assermenté devant la Cour d'appel de Moroni, sous les diligences de Maître Issa MHOUTOIR avocat constituée, chez laquelle, Monsieur SALIM WADAANE poursuivant élit domicile et où devront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres

réelles et toutes significations relatives à la saisie (art 254.6).

DESIGNATION DU BIEN

Que l'immeuble qui fait l'objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite « VILLA NATACHA » sise à Trengoe Tsidjé, d'une contenance déclarée de : **Vingt-deux Ares et soixante-huit centiares (22 A 68 CA)** immatriculé par Madame ZOTSI NATACHA, en vertu d'un acte de donation N°167 en date du 29/04/10, dont le numéro du certificat d'immatriculation et de situation juridique est le 4188-DLA déposé à la conservation foncière de Moroni le 31/12/2010 dépôt vol 21 N°615. Et ayant fait l'objet d'une affectation hypothécaire forcée suivant l'ordonnance portant inscription d'hypothèque forcée N°37 du 29/05/2019 rendue par le tribunal de première instance de Moroni, déposée à la conservation foncière de Moroni le 30/01/2020, dépôt vol.25 N°1149.

SOUS TOUTES SRESERVES

A ce qu'elle en ignore. Et je lui ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi.

DONT LE COUT EST DE : VINGT MILLE FRANCS COMORIENS